



*Communiqué de presse  
Paris, le 3 février 2016*

## Évacuation des occupants du campement situé au 162 rue des poissonniers, à Paris 18<sup>ème</sup>

Ce matin, en application de jugements en date des 30 septembre et 28 octobre 2015 rendus par le tribunal de grande instance de Paris, le concours de la force publique ayant été requis dans les formes légales, il a été procédé à l'évacuation des occupants d'un campement sauvage, dont 80 personnes ont accepté des solutions d'hébergement proposées par les services de l'État. Ce terrain appartenant à SNCF réseau est situé au 162 rue des poissonniers, à Paris 18<sup>ème</sup>, le long de la petite ceinture.

Lors de leurs récents passages sur le site, tant les services de police du 18<sup>ème</sup> arrondissement que la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri, ont constaté que cette emprise sur laquelle 135 cabanons avaient été implantés présentait un fort caractère d'insalubrité et des conditions d'hygiène particulièrement alarmantes cumulés à une situation de danger avérée liée à l'utilisation de moyens de chauffage rudimentaires laissant craindre la survenance d'un incendie.

Conformément à la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'éviction de campements, un diagnostic social et sanitaire a permis de recenser les familles présentes sur le campement, avec une attention particulière pour les personnes présentant une situation de fragilité et pour les enfants scolarisés.

Une solution d'hébergement et un accompagnement social adapté ont été proposés par la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, aux personnes qui le souhaitent, notamment aux personnes considérées comme prioritaires (familles avec enfants, personnes malades, femmes isolées notamment).

### **Contact presse**



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>